

# MAIRIE DE LAPALUD



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 avril 2022

*L'an deux mille vingt et deux, et le douze avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué par Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, exceptionnellement dans la Salle Polyvalente « Espace Julian » afin d'assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur selon la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,*  
*sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire,*

**Secrétaire de séance : Madame Sophie CONTESSOTTO**

**Etaient présents** : FLAUGERE Hervé, SOUVETON Anne-Marie, GUARINOS Jean-Marc, BONIFACY Sylvie, BOUCK Philippe, MISERERE Gérard, CALEGARI Virginie, ROBIN Christophe, LAMBERTIN Jean-Pierre, HAMMER Laurence, KERBRAT Isabelle, AIOSA Fabrice, SAUVADE Sandrine, ZENDRINI Mercedes, MOREL Stéphane, PARET Frank, SARDO Nicolas, CONTESSOTTO Sophie, HERMITANT Tamara, GRAPIN Jean-Louis, AMAYA Y RIOS Estelle, FRAISSE Alexandrine, SBABTI Samira (arrivée à 18h49), CARPENTRAS Henri (départ à 19h45).

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

SAUVADON Césarine ayant donné procuration à KERBRAT Isabelle  
CARPENTRAS Henri ayant donné procuration à AMAYA Y RIOS Estelle (à partir du point 12)

**Absents excusés** : SBABTI Samira (jusqu'au point 3 inclus), SOLEILHAC Aline et DEFFES Jean-Marc

**Arrivée / Départ :**

- 18h49 : Arrivée de SABTI Samira (au début du point 4)
- 19h45 : Départ de CARPENTRAS Henri (à la fin du point 11)

## ORDRE DU JOUR

	<b><u>Rapporteur</u></b>
1. Élection du Secrétaire de Séance.	M. le Maire
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2022.	M. le Maire
3. Approbation du Compte de Gestion 2021 – Commune de Lapalud.	M GUARINOS
4. Approbation du Compte de Gestion 2021 – Service Assainissement - Commune de Lapalud.	M GUARINOS
5. Élection du Président de séance avant adoption des Comptes Administratifs de la Commune de Lapalud et du Service Assainissement.	M. le Maire
6. Adoption du Compte Administratif 2021 de la Commune de Lapalud.	M GUARINOS
7. Adoption du Compte Administratif 2021 – Service Assainissement - Commune de Lapalud	M GUARINOS
8. Affectation du Résultat de Fonctionnement l'exercice 2021 - Commune de Lapalud.	M GUARINOS
9. Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2021 - Service Assainissement - Commune de Lapalud.	M GUARINOS
10. Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale – Année 2022.	M GUARINOS
11. Vote du Budget Primitif de la Commune de Lapalud – Année 2022.	M GUARINOS
12. Vote du Budget Primitif du Service Assainissement – Commune de Lapalud – Année 2022.	M GUARINOS
13. Vote des subventions aux Associations – Année 2022.	Mme SOUVETON
14. Modalités de mise à disposition au public du dossier de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Lapalud.	M MISERERE
15. Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section C n°656 appartenant à SABONNADIÈRE Adrienne et Alain.	M LAMBERTIN
16. Demande de subvention à la Région au titre du dispositif « Nos communes d'abord » - Exercice 2022 – Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section C n°656.	M LAMBERTIN
17. Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».	M GUARINOS
18. Approbation de la convention tri-partite pour un achat de matériel portant sur le bilan psychologique des élèves des écoles publiques des communes de Bollène, Lapalud et Mondragon.	Mme KERBRAT
19. Accueil de loisirs – Fixation d'un tarif « Frais annexes ».	Mme SOUVETON
20. Délégations d'attributions de Monsieur Hervé FLAUGÈRE, Maire - Compte-rendu des décisions prises du 04 mars 2022 au 04 avril 2022.	M le Maire

-----

**1. Projet de DÉLIBÉRATION n° 024-2022 - Election du Secrétaire de Séance.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**  
**- DESIGNE Madame Sophie CONTESSOTTO, secrétaire de séance.**

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.  
Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

<i>Présents : 23</i>	<i>Pouvoir : 01</i>	<i>Total : 24</i>	<i>Exprimés : 24</i>
<i>Voix pour : 24</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstention : 00</i>	

**2. Projet de DÉLIBÉRATION n° 025-2022 - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2022.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**  
**- APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du 15 mars 2022.

Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

<i>Présents : 23</i>	<i>Pouvoir : 01</i>	<i>Total : 24</i>	<i>Exprimés : 23</i>
<i>Voix pour : 23</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstention : 01</i>	
<i>Abstention : M. GRAPIN</i>			

**3. Projet de DÉLIBÉRATION n° 026-2022 - Approbation du Compte de Gestion 2021 – Commune de Lapalud.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**  
**- APPROUVE** le compte de gestion du budget principal de la Commune pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

<i>Présents : 23</i>	<i>Pouvoir : 01</i>	<i>Total : 24</i>	<i>Exprimés : 24</i>
<i>Voix pour : 24</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstention : 00</i>	

18h49 : Arrivée de SBATI Samira

**4. Projet de DÉLIBÉRATION n° 027-2022 - Approbation du Compte de Gestion 2021 – Service Assainissement Commune de Lapalud.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**-APPROUVE** le compte de gestion du budget Assainissement pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

<i>Présents : 24</i>	<i>Pouvoir : 01</i>	<i>Total : 25</i>	<i>Exprimés : 25</i>
<i>Voix pour : 25</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstention : 00</i>	

**5. Projet de DÉLIBÉRATION n° 028-2022 - Élection du Président de séance avant adoption des Comptes Administratifs de la Commune de Lapalud et du Service Assainissement.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**-PROCEDE** à main levée à l'élection du Président pour le vote du Compte Administratif du budget communal – Exercice 2021 et du Compte Administratif du service Assainissement – Exercice 2021.

**-ÉLIT** comme président de séance, Madame Anne-Marie SOUVETON, Première Maire Adjointe pour l'adoption du Compte Administratif du budget communal – Exercice 2021 et du Compte Administratif du service Assainissement – Exercice 2021.

Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

<i>Présents : 24</i>	<i>Pouvoir : 01</i>	<i>Total : 25</i>	<i>Exprimés : 25</i>
<i>Voix pour : 25</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstention : 00</i>	

**6. Projet de DÉLIBÉRATION n° 029-2022 - Adoption du Compte Administratif 2021 de la Commune de Lapalud.**

Les résultats du Compte Administratif 2021 de la Commune, en conformité avec le compte de gestion du receveur, présentent un excédent de fonctionnement de 531 916,65 euros et un excédent d'investissement de 173 717,43 euros, soit un excédent global de clôture de 705 634,08 euros

Monsieur le Maire est sorti de la salle au moment du vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**-ADOpte** le Compte Administratif du budget communal – Exercice 2021.

Adoptée à la **majorité**.

<i>Présents : 23</i>	<i>Pouvoir : 01</i>	<i>Total : 24</i>	<i>Exprimés : 24</i>
<i>Voix pour : 19</i>	<i>Voix contre : 05</i>	<i>Abstention : 00</i>	

*Contre : M. GRAPIN, Mme AMAYA Y RIOS, M CARPENTRAS, Mme FRAISSE et Mme SBABTI*

## 7. Projet de DÉLIBÉRATION n° 030-2022 - Adoption du Compte Administratif 2021 – Service Assainissement Commune de Lapalud

Les résultats du Compte Administratif 2021 du Service de l'Assainissement de la Commune de LAPALUD, en conformité avec le compte de gestion du receveur, présentent un excédent de fonctionnement de 215 671,23 euros et un excédent d'investissement de 151 894,54 euros, soit un excédent global de clôture de 367 565,77 euros.

Monsieur le Maire est sorti de la salle au moment du vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**  
**-ADOpte** le Compte Administratif du Service de l'Assainissement de la Commune de LAPALUD – Exercice 2021.

Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

Présents : 23                      Pouvoir : 01                      Total : 24                      Exprimés : 19  
Voix pour : 19                      Voix contre : 00                      Abstentions : 05  
Abstention : M. GRAPIN, Mme AMAYA Y RIOS, M CARPENTRAS, Mme FRAISSE et Mme SBABTI

## 8. Projet de DÉLIBÉRATION n° 031-2022 - Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2021 – Commune de Lapalud

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**  
**-DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :  
Résultat reporté en fonctionnement (002) :                      531 916,65 €

Adoptée à la **majorité**.

Présents : 24                      Pouvoir : 01                      Total : 25                      Exprimés : 25  
Voix pour : 20                      Voix contre : 05                      Abstention : 00  
Contre : M. GRAPIN, Mme AMAYA Y RIOS, M CARPENTRAS, Mme FRAISSE et Mme SBABTI

## 9. Projet de DÉLIBÉRATION n° 032-2022 - Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2021 - Service Assainissement - Commune de Lapalud

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**  
**-DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :  
Résultat reporté en fonctionnement (002) :                      215 671,23 €

Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

Présents : 24                      Pouvoir : 01                      Total : 25                      Exprimés : 20  
Voix pour : 20                      Voix contre : 00                      Abstentions : 05  
Abstention : M. GRAPIN, Mme AMAYA Y RIOS, M CARPENTRAS, Mme FRAISSE et Mme SBABTI

## 10. Projet de DÉLIBÉRATION n° 033-2022 - Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale – Année 2022

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**  
**-DÉCIDE** de retenir les taux portés au cadre II 3 de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 votés comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties **31,94 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties **63,13 %**

Adoptée à la majorité.

Présents : 24                  Pouvoir : 01                  Total : 25                  Exprimés : 25  
Voix pour : 20                  Voix contre : 05                  Abstention : 00  
Contre : M. GRAPIN, Mme AMAYA Y RIOS, M CARPENTRAS, Mme FRAISSE et Mme SBABTI

## 11. Projet de DÉLIBÉRATION n° 034-2022 - Vote du Budget Primitif de la Commune de Lapalud – Année 2022

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**-ADOpte** le Budget Primitif 2022 de la commune :

- Section de Fonctionnement : **2 866 700,00 €**
- Section d'Investissement : **970 800,00 €**

Adoptée à la majorité.

Présents : 24                  Pouvoir : 01                  Total : 25                  Exprimés : 25  
Voix pour : 20                  Voix contre : 05                  Abstention : 00  
Contre : M. GRAPIN, Mme AMAYA Y RIOS, M CARPENTRAS, Mme FRAISSE et Mme SBABTI

19h45 : Départ de CARPENTRAS Henri (pouvoir donné à AMAYA Y RIOS Estelle)

## 12. Projet de DÉLIBÉRATION n° 035-2022 - Vote du Budget Primitif - Service Assainissement – Commune de Lapalud - Année 2022

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**-ADOpte** le Budget Primitif 2022 du service de l'Assainissement de la commune de LAPALUD.

- Section de Fonctionnement : **287 000,00 €**
- Section d'Investissement : **206 727,00 €**

Adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés.

Présents : 23                  Pouvoirs : 02                  Total : 25                  Exprimés : 20  
Voix pour : 20                  Voix contre : 00                  Abstentions : 05  
Abstention : M. GRAPIN, Mme AMAYA Y RIOS, M CARPENTRAS, Mme FRAISSE et Mme SBABTI

**13. - 01 - Projet de DÉLIBÉRATION n° 036-01-2022 - Vote de la subvention à l'association APCB Bollène Lapalud – Année 2022**

Monsieur Jean-Pierre LAMBERTIN est sorti de la salle du Conseil Municipal lors des débats et du vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**  
**-D'ALLOUER** la subvention suivante pour l'année 2022.

**ASSOCIATIONS SPORTIVES LAPALUTIENNES**

APCB Bollène Lapalud	500.00 €
----------------------	----------

Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

*Présents : 22                      Pouvoirs : 02                      Total : 24                      Exprimés : 24*  
*Voix pour : 24                      Voix contre : 00                      Abstention : 00*

**14. - 02 - Projet de DÉLIBÉRATION n° 036-02-2022 - Vote de la subvention à l'association La Boule Dorée – Année 2022**

Monsieur BOUCK Philippe est sorti de la salle du Conseil Municipal lors des débats et du vote.

Le pouvoir SAUVADON Césarine ne s'est pas exprimé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**  
**-D'ALLOUER** la subvention suivante pour l'année 2022.

**ASSOCIATIONS SPORTIVES LAPALUTIENNES**

Boule Dorée (La)	1 050.00 €
------------------	------------

**-DIT que** les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2022.

Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

*Présents : 22                      Pouvoir : 01                      Total : 23                      Exprimés : 23*  
*Voix pour : 23                      Voix contre : 00                      Abstention : 00*

**13 - 03 - Projet de DÉLIBÉRATION n° 036-03-2022 - Vote de la subvention à l'association Les Choupinets – Année 2022**

Mesdames Isabelle KERBRAT et Laurence HAMMER sont sorties de la salle du Conseil Municipal lors des débats et du vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**  
**-D'ALLOUER** la subvention suivante pour l'année 2022.

**ASSOCIATIONS CULTURELLES - CARITATIVES LAPALUTIENNES**

Choupinets (Les)	400.00 €
------------------	----------

**-DIT que** les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2022.

Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

*Présents : 21                      Pouvoir : 01                      Total : 22                      Exprimés : 22*  
*Voix pour : 22                      Voix contre : 00                      Abstention : 00*

**13 - 04 - Projet de DÉLIBÉRATION n° 036-04-2022 - Vote de la subvention à l'association Lap'Ânerie – Année 2022**

Madame Estelle AMAYA Y RIOS est sortie de la salle du Conseil Municipal lors des débats et du vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**  
**-D'ALLOUER** la subvention suivante pour l'année 2022.

**ASSOCIATIONS CULTURELLES - CARITATIVES LAPALUTIENNES**

Lap'Ânerie	500.00 €
------------	----------

**-DIT que** les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2022.

Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

*Présents : 22                      Pouvoir : 01                      Total : 23                      Exprimés : 23*  
*Voix pour : 23                      Voix contre : 00                      Abstention : 00*

**13 - 05 - Projet de DÉLIBÉRATION n° 036-05-2022 - Vote de la subvention à l'association Mam Baby Boom – Année 2022**

Mesdames Isabelle KERBRAT et Sandrine SAUVADE sont sorties de la salle du Conseil Municipal lors des débats et du vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**  
**-D'ALLOUER** la subvention suivante pour l'année 2022.

**ASSOCIATIONS CULTURELLES - CARITATIVES LAPALUTIENNES**

Mam Baby Boom	200.00 €
---------------	----------

**-DIT que** les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2022.

Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

*Présents : 21                      Pouvoir : 01                      Total : 22                      Exprimés : 22*  
*Voix pour : 22                      Voix contre : 00                      Abstention : 00*

**13 - 06 - Projet de DÉLIBÉRATION n° 036-06-2022 - Vote des subventions – Année 2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**  
**-D'ALLOUER** les subventions suivantes pour l'année 2022.

**ASSOCIATIONS SPORTIVES LAPALUTIENNES**

Ball-Trap	300.00 €
Boxing Club United	300.00 €
Bulles Evasion Club	250.00 €
Compagnie des Archers	700.00 €
Football Club Vétérans de Lapalud	600.00 €
Gym'Attitude	700.00 €
Lapalud Tennis Club	800.00 €
Mini Flotte Lapalud	400.00 €
Ping-Pong Club	170.00 €
Randoptes - Sprinter Club Lapalutien	640.00 €
Société de Chasse Le Faisan	600.00 €
Sud Multi Boxes 84	200.00 €
Union Bouliste Lapalud	900.00 €
U.S.E.P.	700.00 €
USL - Union Sportive Lapalutienne	4 650.00 €
Yachting Club Lapalud Voile	250.00 €

### **ASSOCIATIONS CULTURELLES - CARITATIVES LAPALUTIENNES**

A.F.V.M.A. (Ass. Formation et Vulgarisation en milieu Agricole)	200.00 €
Amicale des Anciens Combattants	250.00 €
Amicale du personnel communal	1 000.00 €
ARAC - Association Républicaine des Anciens Combattants	160.00 €
Arc en Ciel	80.00 €
Cercle généalogique de Lapalud	100.00 €
Comité des fêtes	8 000.00 €
Coopérative scolaire	160.00 €
Don de sang	450.00 €
Fils et Pinceaux	500.00 €
Fuseaux Lapalutiens (Les)	180.00 €
Lei Ami Dei Ancien	1 000.00 €
Saint Michel Guinée	150.00 €
Saint Pierre	500.00 €
Sou des écoles	7 150.00 €
Tarot Club	200.00 €

### **ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ**

Amicales des amis des Anciens de la Résistance- Bollène	120.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	250.00 €
École des Jeunes Sapeurs-Pompiers - Bollène	220.00 €
Union départementale des Sapeurs-Pompiers	50.00 €
Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre Bollène	100.00 €
Anciens de la SFEC de Bollène	50.00 €
Contact - Bollène	80.00 €
Croix Rouge	100.00 €
DDEN-Union de Vaucluse délégués départementaux de l'éducation nationale 84	50.00 €
France ADOT 84 - Don d'organes - Bollène	100.00 €
FNATH Section locale des accidentés du travail et handicapés	50.00 €
Médaillés militaires	100.00 €
Prévention routière - (Délégation de Vaucluse) Avignon	100.00 €
Restos du Cœur	300.00 €
Secours Populaire Français - Bollène	500.00 €
Solidarité Paysans Provence Alpes (Maison Paysannes de France)	80.00 €
Souvenir Français	120.00 €
Syndicat d'Initiative et d'animations touristiques et culturelles du Pays Bollénois	250.00 €
Téléthon AFM - Avignon	250.00 €

## SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

<i>Associations sportives Lapalutiennes</i>	
Boxing club United	500.00 €
Mini Flotte Lapalud	100.00 €
Ping-Pong Club	130.00 €
Sud Multi Boxes 84	200.00 €
Union bouliste Lapalud	200.00 €
<i>Associations culturelles de Lapalud</i>	
Amicale des Anciens Combattants	150.00 €
<i>Associations extérieures</i>	
Croix Rouge	100.00 €
Restos du Cœur	100.00 €
Secours Populaire Français - Bollène	100.00 €

**-DIT que** les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2022.

Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

Présents : 23

Pouvoirs : 02

Total : 25

Exprimés : 25

Voix pour : 25

Voix contre : 00

Abstention : 00

**15. Projet de DÉLIBÉRATION n° 037-2022 – Modalités de mise à disposition au public du dossier de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Lapalud**

*Il est rappelé au conseil municipal les conditions dans lesquelles la modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) a été engagée, à quelle étape de la procédure elle se situe et rappelle les motifs de cette modification simplifiée. Il s'agit de :*

- Supprimer les emplacements réservés n°1, n°3 et n°4.
- Autoriser en zone UE (Zones d'activités) les constructions à usage d'entrepôt.
- Affiner les dispositions en matière d'obligation de stationnement au sein des zones U.
- Intégrer le nouveau RDDECI (Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie) en créant un TITRE VI du règlement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

1-DÉCIDE de mettre à disposition pendant une durée de un mois, du 09 mai 2022 au 10 juin 2022, du dossier de modification simplifiée. Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie de Lapalud aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie.

2- Le dossier comprend

- le dossier de modification simplifiée,

- les avis de l'Etat et des personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme transmis en mairie.

3-Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie de Lapalud.

L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

4- A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le maire. Ce dernier présentera au conseil municipal le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

5- DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Lapalud pendant un mois, mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Une copie de la présente délibération sera adressée à Monsieur le préfet.

Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

Présents : 23  
Voix pour : 25

Pouvoirs : 02  
Voix contre : 00

Total : 25  
Abstention : 00

Exprimés : 25

**16. Projet de DÉLIBÉRATION n° 038-2022 – Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section C n°656 appartenant à SABONNADIÈRE Adrienne et Alain.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**-APPROUVE** le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée section C n°656 d'une surface de 3 253 m<sup>2</sup> au prix de 211 445 €.

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer,

°d'une part, la promesse de vente pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section C n°656 d'une surface de 3 253 m<sup>2</sup> au prix de 211 445 €, mentionnant comme condition suspensive « l'acquisition définitive ne pourra avoir lieu que si le dossier obtient au moins 50 % de subventions » ;

°d'autre part, l'acte notarié définitif si la condition suspensive est réalisée;

°enfin, toutes les pièces se rapportant au dossier.

**-INDIQUE** que la promesse et l'acte de vente seront établis chez Maître PERRIN,

**-DIT** que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur, soit la commune de Lapalud ;

**-DIT** que les crédits sont ouverts au budget.

Adoptée à la **majorité**.

Présents : 23  
Voix pour : 21

Pouvoirs : 02  
Voix contre : 04

Total : 25  
Abstention : 00

Exprimés : 25

Contre : M. GRAPIN, Mme AMAYA Y RIOS, Pouvoir de M CARPENTRAS et Mme SBABTI

**17. Projet de DÉLIBÉRATION n° 039-2022 – Demande de subvention à la Région au titre du dispositif « Nos communes d’abord » - Exercice 2022 – Acquisition d’une parcelle de terrain cadastrée section C n°656**

Plan de financement prévisionnel de l’opération :

FINANCEURS	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX SOLLICITE	MONTANT
Région - Dispositif « Nos communes d’abord » sollicité	211 445,00 €	50,00 %	105 722,50 €
AUTOFINANCEMENT	211 445,00 €	50,00 %	105 722,50 €
Coût total de l’opération	211 445,00 €	100,00%	<b>211 445,00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de solliciter l’attribution d’une subvention à la Région au titre du dispositif « Nos communes d’abord » - Exercice 2022 – pour l’acquisition d’une parcelle de terrain cadastrée section C n° 656 pour un montant total de 211 445,00 € HT, avec un taux de subventionnement de 50% soit un montant total de subvention de 105 722,50 €.
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les formalités et à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget 2022.

Adoptée à l’**Unanimité** des suffrages exprimés.

Présents : 23                      Pouvoirs : 02                      Total : 25                      Exprimés : 22  
 Voix pour : 22                      Voix contre : 00                      Abstentions : 03  
 Abstentions : M. GRAPIN, Mme AMAYA Y RIOS, Pouvoir de M CARPENTRAS

**18. Projet de DÉLIBÉRATION n° 040-2022 – Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »**

Il a été proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d’une manière générale, l’ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d’année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l’occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d’artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots) ;

- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

<i>Présents : 23</i>	<i>Pouvoirs : 02</i>	<i>Total : 25</i>	<i>Exprimés : 25</i>
<i>Voix pour : 25</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstention : 00</i>	

**19. Projet de DÉLIBÉRATION n° 041-2022 – Approbation de la convention tri-partite pour un achat de matériel portant sur le bilan psychologique des élèves des écoles publiques des communes de Bollène, Lapalud et Mondragon**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- APPROUVE** la convention tri-partite pour un achat de matériel portant sur le bilan psychologique des élèves des écoles publiques des communes de Bollène, Lapalud et Mondragon, telle que jointe en annexe.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les actes et documents à intervenir.
- DIT** que les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

<i>Présents : 23</i>	<i>Pouvoirs : 02</i>	<i>Total : 25</i>	<i>Exprimés : 25</i>
<i>Voix pour : 25</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstention : 00</i>	

**20. Projet de DÉLIBÉRATION n° 042-2022 – Accueil de loisirs – Fixation d'un tarif « Frais annexes »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- FIXE** à compter du 15 avril 2022, le tarif des frais annexes à 10 € supplémentaires dans le cadre de la réalisation d'activités.
- INDIQUE** que ces tarifs seront appliqués dans le cadre de la régie de recettes pour la gestion des accueils de loisirs sans hébergement.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

<i>Présents : 23</i>	<i>Pouvoirs : 02</i>	<i>Total : 25</i>	<i>Exprimés : 25</i>
<i>Voix pour : 25</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstention : 00</i>	

**21. Projet de DÉLIBÉRATION n° 043-2022 - Délégations d'attributions de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire - Compte-rendu des décisions prises du 04 mars 2022 au 04 avril 2022.**

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire, invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu des délégations qui lui ont été consenties par délibération n° 47-020 du 25/09/2020.

Date	Numéro	Désignation
08/03/2022	DEC-2022-028	Déclaration d'Intention d'Aliéner - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - Section A 1041 - 767 Chemin des Aubépines - 84840 LAPALUD - Appartenant à M. JOUMIER François
08/03/2022	DEC-2022-029	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section E 1765 - 1 Cours des Platanes - 84840 LAPALUD - Appartenant à DE MARCH-AUBRY
10/03/2022	DEC-2022-030	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section E 585 - 5 Avenue de Montélimar - 84840 LAPALUD - Appartenant aux Consorts GAMACHO
21/03/2022	DEC-2022-031	Approbation du contrat de vérifications périodiques des appareils de lavage, aires de jeux et installations des équipements sportifs de la commune
31/03/2022	DEC-2022-032	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section A 912 - 913 - 137 Chemin des Aubépines - 84840 LAPALUD - appartenant aux Consorts PALERMO
31/03/2022	DEC-2022-033	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section E 584 - 7 Avenue de Montélimar - 84840 LAPALUD - Appartenant à M. LABELLE Dominique
31/03/2022	DEC-2022-034	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section B 1867 - 1869 - 44 Chemin des Jardins - 84840 LAPALUD - Appartenant à M. MOULIN Loïc et Mme PAQUET Cindy

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
-PREND ACTE** des décisions signées par Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire.

*Présents : 23*

*Pouvoirs : 02*

*Total : 25*

La séance est levée à 20 h 27

Hervé FLAUGERE  
Maire de LAPALUD